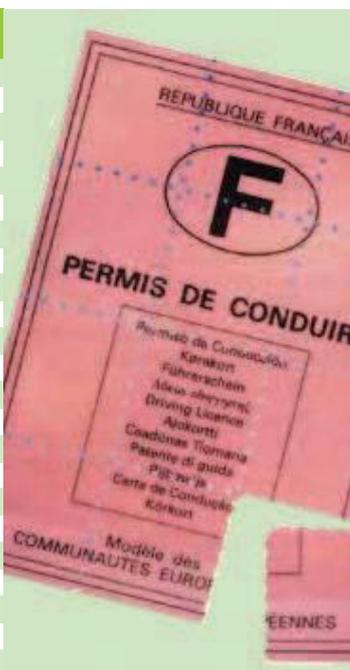


Le permis à points

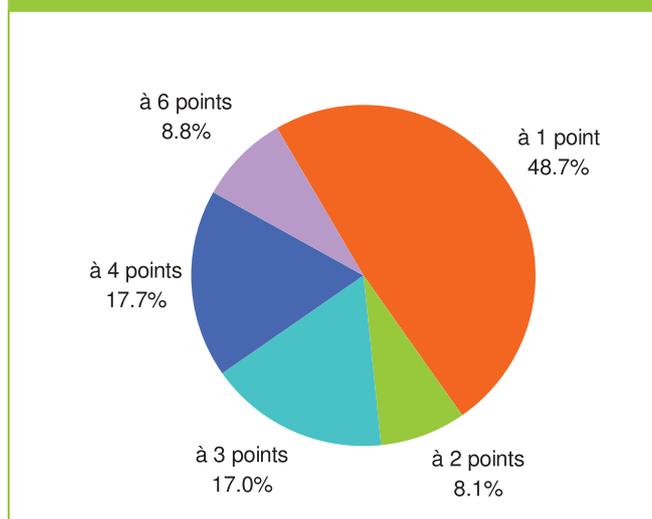
Synthèse générale	Année 2014		Année 2015	
	Données	Ecart en valeur relative / à la même période de 2013	Données	Ecart en valeur relative / à la même période de 2014
Infractions traitées	7 866 719	-4,5%	8 016 885	+1,9%
Points retirés	12 577 663	-7,0%	12 470 868	-0,8%
Nombre de permis au solde nul	77 288	-9,3%	69 050	-10,7%
<i>Dont permis probatoires au solde nul</i>	14 663	-12,5%	13 416	-8,5%
Capital initial rétabli après 2 ou 3 ans	2 634 815	-8,8%	3 350 653	+27,2%
Récupération d'un point au bout de 6 mois / 1 an *	4 682 208	-7,5%	4 891 086	+4,5%

* sans nouvelle infraction entraînant un retrait de 1 point.

Année	Nb de points retirés en millions
1993	1.2
1994	2.4
1995	2.3
1996	2.8
1997	2.9
1998	2.8
1999	2.9
2000	3.2
2001	3.2
2002	3.1
2003	4.5
2004	6.4
2005	7.5
2006	8.0
2007	9.5
2008	9.5
2009	9.3
2010	10.1
2011	12.1
2012	14.3
2013	13.5
2014	12.6
2015	12.5



Répartition du nombre de points retirés selon l'infraction en 2015



Le nombre de points retirés en 2015 s'établit à 12 470 868, en légère baisse de -0,8%¹. Ceci comparé avec une augmentation de +1,9% du nombre d'infractions traitées génératrices de retrait de points.

Classification par catégorie de points retirés

48,7% des points sont retirés pour des infractions à 1 point. Ces retraits augmentent de +4,3% par rapport à 2014 mais la situation est contrastée : alors que le nombre de points perdus pour excès de vitesse inférieurs à 20 km/h diminue de -2,7% en agglomération, ce nombre augmente de +7,4% hors agglomération.

8,1% des points concernent des infractions à 2 points (principalement les excès de vitesse entre 20 et 30 km/h). Ces retraits baissent de -0,6%.

Les infractions à 3 points représentent 17,0% des infractions avec retraits de points. Elles comprennent notamment le non-port de la ceinture de sécurité, les excès de vitesse entre 30 et 40 km/h et le franchissement de ligne continue. Les retraits de 3 points baissent de -8,6%, en lien avec la diminution de -12,8% du nombre de points retirés pour l'usage du téléphone au volant et de -13,4% de celles liées au non port de la ceinture de sécurité.

17,7% des points concernent des infractions à 4 points (non-respect d'un stop ou d'un feu rouge, circulation en sens interdit, excès de vitesse de 40 à 50 km/h). Leur nombre est en baisse de -2,5%, notamment du fait de la réduction du nombre d'infractions relevées pour non-respect du stop ou du feu rouge.

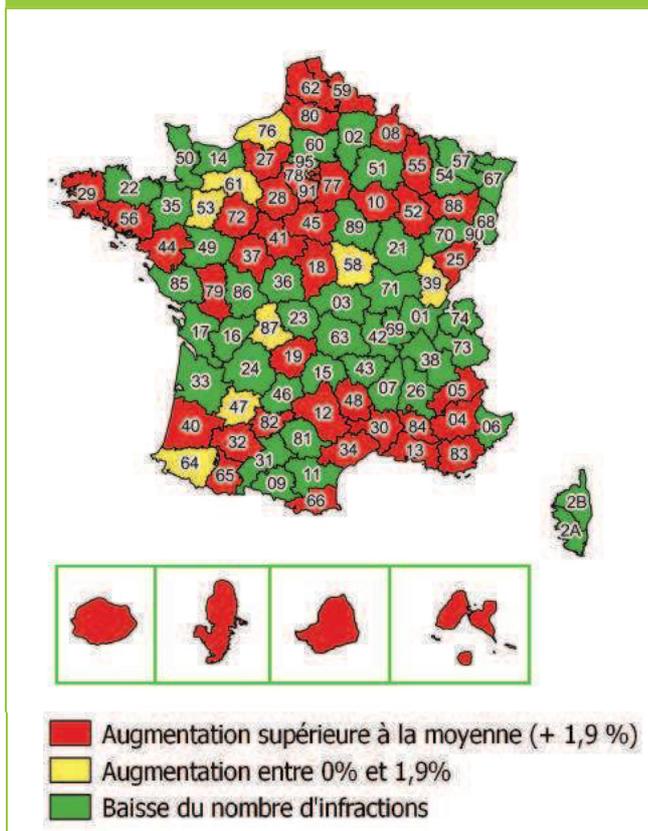
8,8% des points concernent des infractions entraînant un retrait de 6 points (excès de vitesse de plus de 50 km/h, délit d'alcoolémie, etc.). Leur nombre est en baisse de -8,0% en particulier du fait de la baisse de -10,1% du nombre de points retirés pour conduite avec alcoolémie et bien que les stupéfiants soient en hausse de +3,3%.

Points enlevés selon l'infraction

- 7,7 millions : **excès de vitesse**
- 1,9 million : **règles de priorité**
- 0,96 million : **téléphone tenu en main**
- 0,86 million : **alcoolémie**
- 491 000 : **règles de circulation**
- 334 000 : **ceinture de sécurité**
- 108 000 : **stupéfiants**

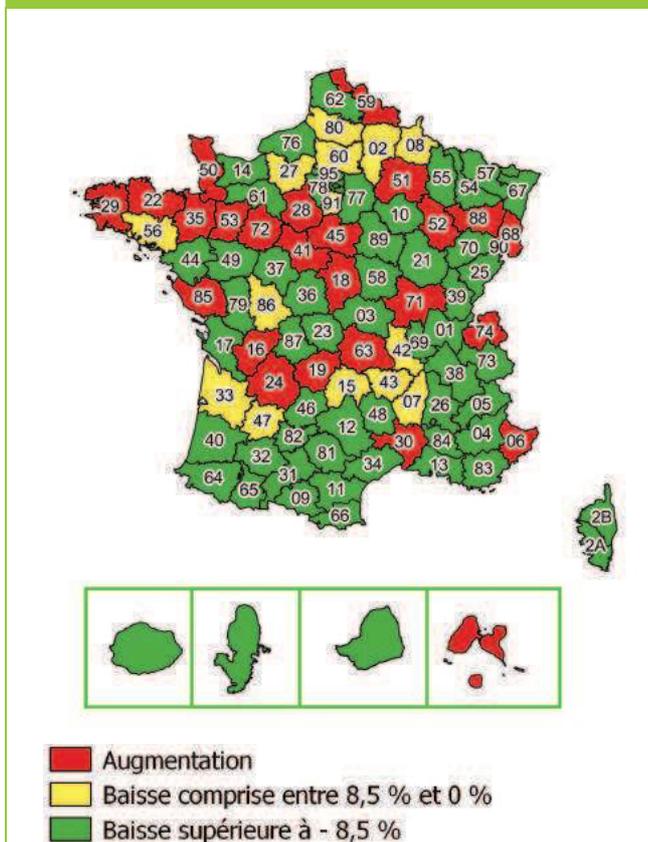
¹ Les infractions au code de la route, l'impact sur le permis à points – Bilan 2015, ONISR, 2016.

Evolution 2014-2015 du nombre d'infractions ayant entraîné un retrait de points



Source : ONISR

Evolution 2014-2015 du nombre de permis probatoires invalidés pour solde de points nul



Source : ONISR

Permis de conduire invalidés pour solde de points nuls

En 2015, 69 050 permis ont été invalidés pour défaut de points, en baisse de - 10,7 % par rapport à 2014. Le nombre de permis invalidés diminue pour les femmes de - 6,4%, après deux années de hausse, et de - 11,3% pour les hommes. Ces derniers représentent néanmoins 86 % des titulaires des permis invalidés pour solde de points nul en 2015.

Les permis invalidés pour un motif d'infraction unique concernent 6 238 personnes :

- 3 527 personnes pour la seule infraction de conduite en état d'ivresse ou d'alcoolémie (6 points),
- 554 personnes au seul motif de la conduite malgré l'usage de stupéfiants (6 points),
- 1 165 personnes pour le seul motif du non-respect du stop ou d'un feu rouge (4 points),
- 128 personnes pour le seul motif d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h (6 points),
- **88 personnes ont vu leur permis de conduire invalidés pour le seul motif d'excès de vitesse de moins de 20 km/h (1 point), contre 56 en 2014.**

Restitution de points

3,3 millions de conducteurs ont vu le rétablissement de leur capital initial de 12 points après 2 ou 3 ans sans nouvelle infraction, soit + 27,2 %.

4,9 millions de conducteurs ont par ailleurs récupéré un point au terme de 6 mois sans nouvelle infraction, soit + 4,5 %.

En 2015, 21 005 stages ont été organisés, au profit de 330 494 stagiaires soit :

- 12 364 stages en reconstitution du capital de points (stages dits « permis à points »),
- 420 stages d'alternatives aux poursuites judiciaires ou en composition pénale (dits « justice »),
- 8 221 stages mixtes regroupant des stagiaires « permis à points » et des stagiaires « justice ».

Permis de conduire délivrés

En 2015, 847 036 permis B ont été délivrés ainsi que 56 314 permis A, 5 609 permis A1 et 49 004 permis A2.

Temporalité de la sanction

Les données sur les infractions relevées par les forces de l'ordre sont enregistrées dans le mois qui suit l'infraction, les données sur le permis à points sont effectivement retirés, soit plusieurs mois plus tard :

- pour les contraventions, au paiement de la contravention ou lorsque tous les recours administratifs sont épuisés,
- pour les délits, lorsque le jugement est prononcé.